

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Minerve.

Cette séance extraordinaire sera tenue au centre communautaire, situé au 91, chemin des Fondateurs, La Minerve, le mardi, 26 août 2025, à 18 h 30.

Donné à La Minerve, ce 21e jour d'août 2025.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

## Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffièretrésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 août 2025, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 août 2025.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe